

Colloque « Copié - collé ... »

Compte-rendu de l'atelier 4 : « Détecter le plagiat : quelles méthodes, quels outils ? »

Rapporteur : Eric Uyttebrouck (ULB – CTE/PRAC-TICE)

Les réflexions de l'atelier 4, « Détecter le plagiat : quelles méthodes, quels outils ? », se sont nourries de trois expériences de terrain. On notera en préambule que l'atelier s'est concentré plus spécifiquement sur les outils informatiques, même s'il va de soi qu'il existe bien d'autres « outils » potentiels pour lesquels nous renvoyons au texte de N. Perreault.

André Lecocq ouvre les échanges en présentant le site « Cartable en ligne » (http://www.ecoles.cfwb.be/argattidegamond/Mon_cartable_en_ligne%20solo.htm) de l'Athénée royal Gatti de Gamond. Parmi les nombreuses ressources pédagogiques offertes tant aux étudiants qu'aux enseignants, le site consacre diverses sections à la manière de définir une recherche documentaire, d'utiliser de manière optimale un moteur de recherche ou encore de citer correctement ses sources (http://www.ecoles.cfwb.be/argattidegamond/boîte_à_outils.htm). L'accent est mis essentiellement sur la prévention, via l'information et la formation des usagers. Le site étant essentiellement l'initiative d'un enseignant aujourd'hui honoraire, la pérennité de cet outil au sein de l'institution n'est malheureusement pas garantie.

Emilie Vossen (ULB) présente ensuite l'expérience menée au sein de la filière *Information et Communication* de l'ULB où le logiciel *Compilatio* est utilisé depuis 4 ans pour l'analyse de travaux ou de mémoires. L'expérience confirme que le plagiat est un phénomène bien réel et que le Web est devenu la première source d'information pour les étudiants. Le recours à un logiciel spécialisé permet de détecter des emprunts que l'on n'aurait pas détectés lors d'une simple lecture et possède un effet dissuasif certain.

On rappelle cependant utilement que ces systèmes ne détectent pas le plagiat, mais bien les similitudes entre textes. Une bonne connaissance du fonctionnement des outils logiciels utilisés et de leurs limites est nécessaire. Le rôle de l'enseignant ne diminue donc pas, au contraire : analyser les rapports produits afin de déterminer s'il y a plagiat prend du temps, et dans l'affirmative, il reste à décider des mesures à prendre. Cette dernière étape reste délicate et les facteurs humains y restent centraux, d'autant que la majorité des cas de plagiat apparaissent comme étant davantage dus à une méconnaissance des règles qu'à de la malhonnêteté intellectuelle véritable. Au-delà de ce volet « détection », la filière a revu en profondeur sa politique de formation à la recherche documentaire en lui assurant une présence à tous les niveaux du cursus, des BA1 aux MA2, et en s'assurant de la complémentarité des différents cours concernés.

Dans un troisième temps, Aude Dillis relate une expérience similaire menée au sein de la HE Lucia de Brouckère, où le logiciel Ephorus est utilisé depuis l'année passée. Malgré le fait que tous les enseignants aient accès au système, très peu l'utilisent à l'heure actuelle, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'équité (selon l'enseignant, un étudiant verra son travail passé au crible du logiciel de détection ou non). Au rang des bonnes pratiques, notons aussi l'idée d'Aude Dillis qui utilise

également le logiciel à titre préventif, fournissant un feedback aux étudiants sur le plagiat potentiel avant l'évaluation finale.

Pour terminer, Isabelle Wettendorff, présidente de séance, rappelle l'existence de l'excellent site « Internet: Fraude et déontologie selon les acteurs universitaires » de l'Université de Genève (<http://responsable.unige.ch/index.php>). La page d'accueil contient un schéma extrêmement structurant montrant toutes les dimensions d'une véritable politique de lutte contre le plagiat : implication des instances dirigeantes, débat sur l'éthique, charte déontologique, information des enseignants, information et formation des étudiants, etc. Les trois expériences présentées durant notre atelier montrent bien l'importance d'une approche à la fois intégrée et institutionnelle du problème. Le recours à un logiciel ne peut constituer qu'une toute petite partie du dispositif global. La lutte contre le plagiat doit mobiliser l'ensemble des acteurs de l'institution, et doit, si l'on veut espérer enrayer le phénomène du « copier-coller », mêler à la répression réflexions de fond et programme de prévention.
